

Bilatérale avec la Directeur du SCL

M. Picart a ouvert la réunion en nous précisant être très attaché au dialogue social qu'il souhaite « franc et constructif ».

CHSCT

SOLIDAIRES CCRF & SCL a souligné l'effort réalisé par l'UD sur le délai de mise à disposition des documents sur le serveur lors du dernier CHSCT. **SOLIDAIRES** a demandé que chaque document disponible soit mis sur le serveur dédié sans délai pour une meilleure étude des dossiers. L'UD a pris note de cette demande.

Laboratoire des Antilles

A la suite de l'interpellation de **SOLIDAIRES** en CT puis en CHSCT sur les problèmes de sécurité au laboratoire de la Guadeloupe, le chef du SCL nous a précisé que le relogement à court terme était une priorité et que les activités du laboratoire ne sont nullement remises en cause.

M. Picart est allé au laboratoire en décembre dernier et a rencontré les services des Douanes, de la DGCCRF, de la préfecture et de la DGFIP. Les administrations locales sont très satisfaites du travail du SCL 971.

Des analyses supplémentaires pourraient être confiées au SCL ce qui faciliterait le relogement avec un éventuel abondement en matériel et personnel. L'UD nous a indiqué également que des visites de locaux sont programmées.

SOLIDAIRES est satisfait de l'avancée de ce dossier. Pour aboutir rapidement à un relogement, il est cependant indispensable que l'administration s'en donne les moyens. Il ne faudrait pas que cela s'arrête à de simples visites de locaux !

L'informatique du SCL

SOLIDAIRES a, de nouveau, dénoncé la charge de travail administratif excessive engendrée par la mise en place du SMIQSE avec des outils mal adaptés, comme METADOC, au détriment du cœur de notre métier : l'analyse ! A ceci s'ajoute la demande de transposition des instructions locales dans un délai très court (pour fin mars) et réduit, en cours de route, à début février pour les instructions des analyses accréditées.

Il nous a été répondu que si on a beaucoup de documents à lire, c'est dû à la philosophie de Métadoc : l'outil a été voulu participatif pour tous les agents.

M. Picart nous a informés de l'avancée du chantier ODYSSEE avec la récente livraison du module « Anomalie ». Le SCL n'est pas maître de la réalisation du logiciel et dépend donc du SICCRF, le service informatique de la DGCCRF. Celui-ci ayant d'autres tâches pour la DGCCRF, la livraison des modules a pris du retard.

SOLIDAIRES a souligné que lors de la création du SCL, la DGCCRF s'est engagée à prendre en charge la gestion informatique du SCL via le SICCRF. A ce titre, ce dernier se doit de fournir tous les outils informatiques nécessaires au bon fonctionnement du réseau des laboratoires, les priorités du SCL devenant des priorités au même titre que celles de la DGCCRF.

SOLIDAIRES interviendra prochainement auprès de la direction de la DGCCRF pour lui rappeler ses engagements sur ce sujet.

Organisation et missions du SCL

SOLIDAIRES a demandé au nouveau chef du SCL s'il allait poursuivre la spécialisation des laboratoires. Pour le moment il n'a pas d'idée précise, mais c'est un sujet qui apparaît essentiel dont il faudra discuter. L'UD a programmé des investissements en matériels en vue des développements futurs de certains domaines. Certains matériels étant très coûteux, le SCL ne peut pas se permettre d'en acheter un par laboratoire et doit donc faire des choix reliés à la spécialisation.

Il a souligné également qu'il faudra régulièrement ouvrir de nouveaux chantiers et donc en fermer d'autres pour avancer.

Interrogé sur la pérennité de l'ensemble des laboratoires du SCL, M. Picart nous a indiqué qu'aucune fermeture n'est prévue sur sa feuille de route ... même si rien n'est exclu pour le futur dans le cadre de la politique actuelle de rationalisation.

SOLIDAIRES sera attentif à une spécialisation à outrance qui fragiliserait l'activité, et donc la pérennité, de certains laboratoires.

COP et budget

Ces dernières années, le Secrétariat Générale de Bercy (SG) octroyait au SCL une enveloppe budgétaire en début d'année que l'on savait insuffisante pour le fonctionnement des laboratoires et les investissements. En fin d'année le SG a toujours octroyé une enveloppe supplémentaire au SCL permettant l'achat, entre autres, de nouveaux matériels.

Le SG est maintenant impliqué dans l'écriture du COP du SCL avec la DGDDI et la DGCCRF. M. Picart souhaite, par ce fait, pouvoir demander une enveloppe plus conséquente couvrant fonctionnement et investissement en début d'année sans attendre un éventuel abondement de l'enveloppe en fin d'année.

L'idée se défend, le risque étant d'avoir effectivement une enveloppe plus conséquente en début d'année, mais que celle-ci ne soit pas forcément suffisante et que le SG n'accorde plus de crédit supplémentaire en fin d'année, voire qu'il impose en cours d'année au SCL (comme cela se fait pour l'ensemble des directions des 2 ministères) des blocages de crédits.

Microbiologie

La DGCCRF est en réflexion sur l'externalisation, ou le transfert au SCL, de certains prélèvements.

Interrogé sur les prélèvements microbiologiques qui pourraient revenir au SCL, M. Picart nous a informés que l'UD n'a pas été saisie de ce sujet.

En complément, le chef du SCL a précisé que les discussions interministérielles au sujet de la répartition des contrôles sur l'hygiène alimentaire ne sont pas encore abouties.

Dans ces conditions, le SCL rend uniquement le service qui lui est demandé. En outre, il pense que le domaine microbiologique n'est pas en phase d'épanouissement et précise que leur nombre au sein du SCL devra diminuer.

SOLIDAIRES s'inquiète d'un manque de personnel, notamment au laboratoire de Paris où d'ici mi-2019 plusieurs départs sont prévisibles dans ce domaine. L'UD nous répond qu'il n'envisage pas de recrutement dans cette spécialité.

SOLIDAIRES demande qu'une réflexion soit faite sur le développement des activités TMI (Techniques Moléculaires d'Identification).

SOLIDAIRES dénonce l'absence de concours en biologie qui pénalise la carrière des agents dans cette spécialité.

Recrutement

Interrogé sur le recrutement d'un nouvel informaticien qualifié pour remplacer Christophe Chotard, qui a récemment quitté le SCL, l'UD nous répond que le recrutement est en cours. 2 candidatures ont été réceptionnées et sont à l'étude.

Dans le même sens, **SOLIDAIRES** demande s'il y avait une avancée sur la nomination du nouveau RE de Paris.

L'UD indique avoir reçu à la fois des candidatures internes au SCL et également des candidatures provenant de la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public). L'ensemble de ces candidatures est à l'étude et la décision est en phase de finalisation.

M. Picart ne souhaite pas nous en dire plus sur le sujet afin qu'il puisse lui-même donner les réponses aux candidats.

SOLIDAIRES a de nouveau émis son avis défavorable sur le recours aux contractuels préférant les recrutements de fonctionnaires titulaires et dénonce ce type de recrutement effectué notamment pour des ingénieurs en biologie. L'UD nous répond que c'est aussi sa préférence, les contractuels sont surtout recrutés pour palier à des absences de courtes durées (CLM, maternité, ...) pour ne pas pénaliser les laboratoires. L'UD nous a annoncé également un schéma d'emploi pour 2019 de -2 ETP pour le SCL.

Ayant été interpellé sur ce sujet, **SOLIDAIRES** interroge l'administration sur la possibilité d'une demande de mutation vers l'UD par inscription sur les tableaux de mutation.

L'UD indique que c'est effectivement possible, de la même manière qu'une demande de mutation pour un autre laboratoire. Si un poste à l'UD est disponible, une mutation peut être effectuée.

S'agissant de postes à profil, les propositions sont d'ailleurs publiées sur Intralab et donc ouverts aux agents du SCL répondant aux critères.

Après vérification, la prescription organisationnelle RHU.PRO.2, qui concerne la mutation des personnels relevant des corps de laboratoire, exclut la possibilité d'une demande de mutation à l'Unité de Direction. SOLIDAIRES réinterrogera l'UD sur ce sujet.

RIFSEEP et frais de déplacement

SOLIDAIRES a demandé où en étaient les réflexions sur le RIFSEEP. L'UD nous a répondu que la répartition des groupes était réalisée.

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Groupe 1 = RE	Groupe 1 = TCE	Groupe 1 = ATPL1 et ATPL2
Groupe 2 = DLS et une partie des DLN	Groupe 2 = TCS	Groupe 2 = ATL
Groupe 3 = DLN restant	Groupe 3 = TCN	
Groupe 4 = Ingénieur		

Le tableau des groupes et primes associées sera adressé prochainement aux organisations syndicales.

Sur les fiches de paie les lignes concernant l'ITDS, l'IMT, l'IAT, l'ACF et la PR seront regroupées en une seule ligne intitulée IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise). Pour les Directeurs de laboratoire, qui percevaient le bonus, celui-ci sera remplacé par le CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Au finale, l'UD affirme que les salaires seront les mêmes qu'avant, ou du moins ne baisseront pas nous précise-t-on (toutes choses égales par ailleurs).

SOLIDAIRES fait remonter un problème de différence de remboursement des frais de déplacement pour les représentants syndicaux selon les laboratoires.

A savoir que le texte réglementaire régissant les instances donne droit à un temps de préparation de la réunion / rédaction du compte rendu égal au temps de la réunion. Ces temps de préparation / rédaction pouvant être pris de façon dissociée ou non, les frais de trajet, repas et hôtel doivent donc être remboursés en fonction.

Solidaires demande que soit clarifié le système de remboursement dans l'ensemble des laboratoires.

Les remboursements de frais sont réglementaires et ne doivent pas dépendre de l'appréciation de chaque laboratoire.

Divers

Questionné sur l'éventuel passage de la Directrice Générale de la DGCCRF au laboratoire de Lille suite à sa visite des services de DGCCRF prévue fin janvier, l'UD répond ne pas être au courant et se renseignera.

SOLIDAIRES précise qu'à Strasbourg la DG avait envoyé son n°2 au laboratoire lors de son déplacement. Certains agents de ce laboratoire ont eu le sentiment que le laboratoire était relégué au second plan.

SOLIDAIRES demande un éclaircissement sur la possibilité d'ouvrir un CET pour les contractuels. Les contractuels ayant un premier contrat d'1 an minimum peuvent avoir un CET. Cette évolution est due à la possibilité de portabilité des CET.

SOLIDAIRES a demandé qu'une discussion en GT s'ouvre sur la possibilité d'avancer l'heure de pointage du matin à 7 h 00. En effet, plusieurs agents dans différents laboratoires, arrivent avant 7 h 30 afin d'éviter les embouteillages et sont donc en anomalie s'ils pointent.